



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

Objet : Convention Relative au fonctionnement du service Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes du Clermontais

Monsieur BARDEAU informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre du fonctionnement du Relais d'Assistants maternels de la Communauté de Communes il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention tripartite entre la Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier, la Communauté de Communes du Clermontais et le Département de l'Hérault.

Il précise que cette convention a pour objectifs :

- de déterminer les obligations respectives des parties en vue de conjuguer leurs efforts afin d'assurer le fonctionnement du R.A.M dans un but de conseil, d'information et d'échange entre les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les différentes structures,
- De déterminer la répartition du financement de l'ensemble des frais de fonctionnement entre les parties signataires.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte la convention à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier, la Communauté de Communes du Clermontais et le Département de l'Hérault telle que présentée en pièces annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-35-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015